Image not found or type unknown

Probleme payement en plusieurs fois

Par **hager79**, le **21/07/2016** à **13:13**

Bonjour,

Je vous explique mon problème , j'ai passé une commande sur un site marchand en payement 3 fois sans frais hier, aujourd'hui on me dit que ma commande est bloquée car soi-disant j'ai un impayé d'un autre payement en 3 fois i fait sur le site en 11/2009 j'ai vérifié effectivement j'avais passé une commande à cette date , mais je n'ai pas souvenir que le règlement n'était pas passé, et qu'il m'avait relancé . mais le site maintient et me dit qu'ils déduiront la somme sur le montant que j'ai réglé hier .
Ma question :
après 7 ans pratiquement ont t'il le droit de revenir dessus ?
aussi ont t'il le droit de bloquer le payement d'une somme régler pour une commande A, pour la basculer sur l'ancienne commande B ?
si finalement ils le font , quels seront mes recours?
Merci par avance

Par **Visiteur**, le **21/07/2016** à **14:00**

Bonjour,
paiement avec CB ? donc déclarez la CB perdue, la banque vous en file une autre avec des numéros différents et en principe cela empêche les prélèvements de l'ancienne.

Par **hager79**, le **21/07/2016** à **14:44**

Merci pour votre réponse rapide
Enfaite depuis 2009 j'ai déjà changé de CB .
Mais le problème c'est qu'ils veulent bloquer le 1er prélèvement de ma commande d'hier .
donc la nouvelle cb, même si je déclare voler le 1er prélèvement sera passé

Par **janus2fr**, le **21/07/2016** à **16:56**

Bonjour,

Il y a de très grandes chances pour que votre dette de 2009, si elle est réelle, soit prescrite (délai de 2 ans si aucune action est venue suspendre la prescription).
En aucun cas, le commerçant ne peut donc, de lui même, imputer une somme d'argent clairement identifiée comme paiement d'une nouvelle commande sur une ancienne dette prescrite, ce serait constitutif d'un abus de confiance (délit pénal).

Par **hager79**, le **21/07/2016** à **19:44**

Re,

Merci pour cette réponse claire, j'attends de voir sur mon compte si le prélèvement passe, il est noté en suspend .
Je trouvais aussi pas logique que 7 ans après on me bloque un montent pour une commande qui n'a plus rien avoir et en plus j'avais la vendeuse au téléphone qui était sur mon dossier et ne m'a rien réclamé , et ce matin elle m'appelle pour me dire que la commande est finalement bloquée par la comptabilité, et que surement ils déduiront le montant que je leur devais 130 Euro il y a 7 ans de la commande que j'ai passés aujourd'hui 522 euros ...
qu'ils refusent ma paye en 3 fois je peuvent comprendre s'ils n'ont plus confiance en moi mais de la à attendre que je passe commande puis bloquer ...
Vers qui pourrais-je me tourner s'ils exécutent leurs menaces?
Y a-t-il un article de loi qui interdit un marchand à prélever sur une autre commande?
Merci par avance

Par **hager79**, le **22/07/2016** à **01:52**

Bonsoir,

stressant, et vérifiant mon compte toutes les 10 minutes je constate que la somme de la commande A (que j'ai passé hier) m'a été débité , sur le site en question la commande est mise en Annulé ...
Ils l'ont fait du coup, bloquer ma commande et me prélever le montant .
maintenant quel est mon recours ?
merci

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés